



● ● ● ●
Procès verbal
Conseil Communautaire
19 novembre 2020
Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent-e-s

| | | |
|--------------------|--------------------|---------------------------|
| Richard Arnaud | Christian Francoï | Éric Morel |
| Bernard Attavay | Youri Garcia | Léon-Paul Morgue |
| Thierry Bekhit | Frédéric Gehin | Alain Moyne Bressand |
| Maurice Belantan | Nicole Genin | Nathalie Péju |
| Martine Bert | Corinne Georges | Didier Pilon |
| Aurélien Blanc | Grégory Gibbons | Gilbert Pommet |
| Alexandre Bolleau | Éric Gilbert | Annie Pourtier |
| Olivier Bonnard | Christian Giroud | Joseph Quiles |
| Jean-Yves Brenier | Nathan Gomes | Camille Regnier |
| Lucette Brissaud | Frédéric Gonzalez | Philippe Reynaud |
| Jean-Yves Cado | Sylvain Granger | Yvon Roller |
| Bernard Castilla | Jérôme Grausi | Jean-Yves Roux |
| Nora Chebbi | Laurent Guillet | Simone Salas |
| Christelle Chieze | Azucena Hernandez | Jean-Louis Sbaffe |
| Raymond Contassot | Bernard Jarlaud | Francis Spitzner |
| Patrick Cossiaux | Estelle Keller | Éric Sucillon |
| Dominique Desamy | Thierry Lagrange | Stéphanie Tavernese-Roche |
| Alexandre Drogos | Stéphane Lefevre | Éric Teruel |
| Cécile Dugourd | Frédérique Luzet | Denis Thollon |
| David Emeraud | Jean-Pierre Marcel | Frédéric Vial |
| Anne-Isabelle Erbs | Annick Merle | |

Étaient excusé-e-s et représenté-e-s

| | |
|--|--|
| Karim Améziane donne pouvoir à Grégory Gibbons | Daniel Michoud donne pouvoir à Bernard Castilla |
| Sandrine Badie donne pouvoir à Simone Salas | Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Estelle Keller |
| Rémi Chatelat donne pouvoir à Annick Merle | Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier |
| Hervé Courtejaire donne pouvoir à M. Teruel | Nicole Sitruk donne pouvoir à Frédérique Luzet |
| Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud | Sophie Guillaud-Pivot donne pouvoir à Frédéric Gehin |
| Luc Foissier donne pouvoir à Jean-Yves Brenier | |

Le président demande aux membres de l’assemblée de faire une minute de silence en mémoire des personnes assassinées de la cathédrale de Nice.

Le président remercie M. le maire de Morestel et ses services pour le prêt de la salle de l’amitié et leur mobilisation pour l’organisation de ce conseil. Au regard des contraintes sanitaires, cette salle a permis de respecter plus de distanciation physique. Le public n’est pas accueilli au regard de leur impossibilité de se déplacer, excepté la presse.

La loi du 14 novembre 2020 instaurant la prolongation de l’état d’urgence prévoit de réduire le quorum à 1/3 soit 25 nous concernant, et prévoit la possibilité d’avoir 2 pouvoirs par élu.

La visioconférence n’était pas possible ce soir car les dispositions auraient dû être prévues dans le cadre de la convocation, transmise avant la promulgation de la loi. Il vous sera proposé une alternative en visioconférence pour le conseil de communauté du 17/12, pour les personnes qui le désirent.

Suite au point audio du préfet sur la crise sanitaire de lundi 16/11, le président rappelle que la tendance est à la baisse pour les personnes hospitalisées et à la stabilisation pour celles en réanimation. Le nombre de cas positif est passé de 14 000 à 8 800 cas en 1 semaine. 66 EHPAD sont recensés comme clusters en Isère.

Les mesures conservatoires perdurent. Concernant l’ouverture des centres de loisirs pour Noël, il est demandé d’attendre le 1er décembre.

Concernant l’administration des Balcons du Dauphiné, les services fonctionnent en télétravail pour la majorité, les services aux publics sont ouverts ainsi que la piscine pour les scolaires.

Il n’y a pas eu de contamination professionnelle à ce jour. Le maître-mot est la continuité du service public, tout en garantissant la protection des agents.

Le président rappelle également qu’un comité de travail « Soutien à l’économie et à l’emploi » a été lancé et donne la parole à M. Grausi.

M. Grausi expose les premiers résultats du groupe de travail. L’ensemble des secteurs impactés par la crise ont été regardés : industrie, économie de proximité, commerce, professionnel du tourisme, auto entrepreneurs, culture, insertion... Les impacts sur les habitants ont également été pris en compte : perte d’emplois / vulnérabilité du territoire. Les actions proposées seront regardées sous l’angle de leur faisabilité économique et administrative, dans un calendrier défini et partagé comprenant des actions à court terme et à long terme. Le bureau examinera les propositions dès le 30 novembre après la troisième rencontre du comité de travail qui aura lieu le 27 novembre. Des propositions d’actions pourraient être annoncées lors du conseil communautaire du 17 décembre.

M. Thollon estime que le plan est très bien, mais apporte un seul petit bémol concernant la communication. Il souhaiterait que les délégués communautaires soient informés de l’avancée du comité sans attendre le 17 décembre. Si des points importants émergent, un simple mail permettrait d’aviser les conseillers communautaires. Un point par mail nous éviterait de faire de grandes réunions.

M. Moyne-Bressand pense que la communauté de communes a la responsabilité de l’économie sur le territoire. Il faut être extrêmement vigilant, prudent et strict en raison de la crise sanitaire. Il pense qu’il serait pertinent de voter une motion de soutien aux commerçants et artisans du territoire de la communauté de communes, ce qui démontrerait la volonté d’être avec eux pour les aider.

Le président répond qu’il n’est pas contre une motion, mais souhaite que la communauté de communes soit dans l’action. La délibération du 17 décembre sera le meilleur signal à donner aux commerçants, aux artisans, et à toutes les forces économiques du territoire.

M. Guillet pense qu’il faut réorienter les aides au regard du contexte économique sans précédent, notamment en votant une aide pour le plan local. Les entreprises ont besoin d’une baisse de charges. Elles perdent du chiffre d’affaires, mais il reste toujours à payer la taxe foncière, la CVAE et d’autres charges. Par conséquent, les aides apportées à la Mission Locale et à Osez, devraient être orientées autrement. Pour défendre l’emploi, il faut défendre les entreprises en baissant peut-être la CVAE, en les aidant à payer un loyer.

M. Grausi répond que la communauté de communes ne peut pas laisser de côté les associations comme la Mission Locale, INI (Initiative Nord Isère) ou encore Osez. On ne peut pas les laisser. En baissant les charges de certains, on va travailler sur l’immédiateté par rapport au confinement. Sauf que si nous diminuons les aides, cela impactera les budgets et les dotations envers des associations qui font un travail d’insertion pour les publics en difficulté et qui le seront encore plus demain ; Si l’on prend le cas de la Mission Locale, les jeunes de moins de

25 ans sont les premiers à subir l'impact de la crise, ce sont eux qui auront du mal à retourner ou à entrer sur le marché du travail. Il ne faut pas les négliger non plus.

Concernant INI, nous disposons de chiffres importants sur les porteurs de projets. Si l'on arrête de subventionner INI, on n'aura plus de possibilité d'aider la création d'emplois ou d'entreprises, on risque de perdre de l'économie et de l'attractivité. On ne peut pas envoyer le message d'une baisse des dotations à Osez. Osez est un groupement d'associations, qui fait de l'insertion par l'activité économique, c'est-à-dire qu'on va chercher les personnes les plus éloignées de l'emploi. On a tous dans nos mairies fait appel à Osez.

La séance est ouverte, le quorum est atteint.
Le secrétaire de séance est nommé : M.Gehin

Approbation du compte rendu de la séance du 22 octobre 2020

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 22 octobre 2020 (73 voix pour).***

RESSOURCES

1. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État

M. Blanc expose qu'en 2017, la communauté de communes avait signé une convention avec la Préfecture pour la télétransmission de tous les actes au contrôle de légalité, sauf pour les marchés publics. Depuis le 7 août 2020, la télétransmission est obligatoire pour l'ensemble des actes. La modification apportée concerne l'ajout de la dématérialisation des marchés publics.

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents ou représentés l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État (73 voix pour).***

2. Marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments de la communauté de communes et les bureaux d'informations touristiques

M. Vial expose qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, il est mis fin aux tarifs réglementés concernant la vente d'électricité. De ce fait la communauté de communes va consulter afin de se doter de nouveaux contrats. Il est proposé que la communauté de communes s'associe à l'EPIC, « Tous aux Balcons ». Une convention a pour objet de procéder à un groupement de commande.

- ***Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents ou représentés la convention associant la communauté de communes Balcons du Dauphiné et l'office de tourisme des dits Balcons pour la commande d'électricité de leurs bâtiments à l'unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour).***

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

3. Convention de partenariat avec Initiative Nord Isère (INI)

M. Grausi propose au vote la reconduction de la convention signée en 2019. Initiative Nord Isère est une association d'intérêt général, créée en 1988, qui aide les porteurs de projet à monter leur entreprise, ce qui contribue à la création d'emplois. En 2019, INI a accompagné 135 porteurs de projets, 48 entrepreneurs ont eu un accord de financement, 111 emplois ont pu être créés, et surtout plus de 3 millions d'euros ont été réinjectés sur le territoire. Cette convention prévoit le versement d'une subvention du même montant que l'an dernier c'est-à-dire de 44 000 euros. Elle s'accompagne d'une mise à disposition de bureaux et le prêt de salles de réunion à Saint-Chef ou Morestel. Elle fixe aussi les objectifs de l'année : accueillir entre 90 et 100 entreprises, maintenir la pérennité à un taux d'environ 90 % à trois ans des entreprises accompagnées, et créer 70 emplois minimum. Les objectifs sont en baisse en raison de la crise sanitaire.

M. Bonnard demande où en sont les relations à propos de la fusion ou du rapprochement de Initiative Nord Isère

M. Grausi précise qu’il a rencontré le nouveau président et la directrice il y a un mois. Il n’y a pas de fusion, mais la mutualisation de deux postes : celui de la directrice et celui de la chargée de communication. Cette mutualisation permet de faire des économies aux deux INI. Pour Nord Isère, l’économie est de 40 000 euros pour INI et de 25 000 euros pour IVR. En effet, une directrice coûte moins cher que deux, sachant que la directrice des deux entités a un salaire assez élevé respectant toutefois cadre de la convention collective. L’année 2021 sera l’occasion d’analyser les effets de cette mutualisation.

M. Bonnard demande où est située géographiquement la directrice ?

M. Grausi répond qu’elle est à 50 % de son temps sur INI et 50 % sur IVR. En cette période de télétravail, il ne peut savoir où elle se situe physiquement.

M. Gilbert est favorable à la proposition, mais vu le contexte et les enjeux, il demande s’il est possible d’avoir ultérieurement la présentation par une personne responsable de l’activité de cette structure.

M. Grausi répond qu’il est effectivement bon de rencontrer les acteurs qui soutiennent l’activité économique qu’il s’agisse d’INI, de la Mission Locale, d’Osez, tant pour les anciens que pour les nouveaux conseillers communautaires, car ces structures ont évolué. Une présentation pourra être organisée dès que ce sera possible.

M. Giroud demande la parole et déclare qu’il compte s’abstenir au sujet de cette délibération au regard de son ressenti sur la gouvernance actuelle d’Initiative Nord Isère. Il estime que certaines choses ne fonctionnent pas et déclare ne pas avoir les mêmes chiffres en termes budgétaires que ceux présentés. Il note aussi que souvent on commence par une mutualisation avant d’arriver à une fusion et qu’il faudra voir dans le temps si la gouvernance sera efficace. Selon lui, il a été décidé de se rapprocher de Vienne qui rencontrait des difficultés financières étant donné l’embauche d’une personne à un salaire « inacceptable » dans cette configuration. Il y a donc eu une volonté politique locale de Vienne de vouloir se rapprocher d’INI, qui fonctionne bien et qui, à partir de la mutualisation, permet à Vienne de se remettre à flot.

Monsieur Giroud évoque également un autre problème, toujours non résolu : cette association financée par la communauté de communes intervient notamment sur un territoire qui ne participe pas financièrement. Il y a un risque de détournement de l’argent vers un autre territoire partenaire et pour faire des actions sur un territoire qui ne participe pas. Il estime qu’il ne faut pas verser cette subvention tant que tous les problèmes ne sont pas levés.

Enfin, il remarque que l’association a une trésorerie suffisante - 460 000 euros - sachant que le budget de fonctionnement est de 370 000 euros. Il pense qu’on pouvait attendre pour donner cette subvention tant qu’on n’a pas un cadre bien clair. Cela ne remet pas en cause la qualité du travail qui est fait, mais la question de la gouvernance.

Le président remarque que l’association est efficace et qu’il serait irresponsable de minorer la participation de 44 000 euros alors qu’il y a 3 millions d’euros qui sont réinjectés sur le territoire au titre de l’économie. C’est une association d’intérêt public à laquelle la communauté de communes participe financièrement, mais de manière très marginale au regard du budget global. D’autre part, la gouvernance a été renouvelée et c’est un point positif pour s’engager vers le futur. En dernier lieu, il rappelle que l’année 2020 est une année d’expérimentation. Les Balcons du Dauphiné sont extrêmement précautionneux à faire en sorte que l’association fonctionne sans prendre le moindre risque d’une fusion qui n’est pas voulue et respectueuse des engagements qui ont été pris. Il faut espérer que 2021 puisse laisser le temps de prendre la mesure du dispositif. Il a été présenté une économie de 40 000 euros qui paraît réaliste. Il est nécessaire de porter un regard neuf sur une association qui est très bien perçue sur le territoire. Cette association est consolidatrice de l’économie et de l’emploi. Ce serait un très mauvais signal de ne pas verser une subvention de 44 000 euros pour des associations qui travaillent au service du développement et du soutien à l’économie et à l’emploi sur le territoire.

M. Moyne-Bessand prend la parole et déclare qu’il est à l’origine de la création de l’association et qu’il approuve totalement les propos de Christian Giroud concernant son abstention, afin de démontrer qu’on ne veut pas qu’il se fasse n’importe quoi. Depuis quelques temps, il y aurait un certain laisser-aller dans cette association et elle doit être reprise en main. Il est persuadé que la nouvelle équipe le fera, mais il faut être très vigilant sur leur comportement, bien qu’ils fassent du très bon travail.

M. Grausi précise qu’il les a rencontrés et nous repartons de zéro. C’est pourquoi ce serait un mauvais signal de s’abstenir alors que des liens ont été renoués. Il précise également que les échanges ont été très ouverts et que les documents privés demandés ont été fournis. Il n’y a donc pas falsification.

Mme Merle demande si cette subvention est corrélée – comme au niveau du Département – à des actions précises avec la possibilité de mesurer réellement s’il y a satisfaction entre la convention de départ et l’atteinte de l’objectif.

M. Grausi répond que la convention donne des objectifs qui sont atteints lorsque le budget est réalisé. En tant que financeurs, des objectifs sont fixés, mais actuellement, les résultats sont faussés par rapport à une année classique.

Le conseil communautaire accepte la convention de partenariat avec l’association Initiative Nord Isère à la majorité des membres présents ou représentés (64 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions)

4. Renouvellement de la convention avec le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement (CAUE) pour la consultance architecturale

M. Giroud explique que le conseil d’architecture d’urbanisme et d’environnement (CAUE) et la communauté de communes ont depuis trois ans signé une convention qui met à disposition trois architectes-conseils couvrant le territoire par secteur avec l’objectif d’améliorer la qualité architecturale, environnementale ainsi que l’insertion dans le paysage et l’information du public sur les permis de construire. Le bilan est positif et la délibération concerne le renouvellement de la convention pour 3 ans à compter du 12 mai 2020 avec toujours trois architectes.

Les prestations sont gratuites. La prestation coûte ainsi entre 33 000 et 34 000 euros par an à la communauté de communes, qui bénéficie d’une subvention de 15 000 euros/an de la part du Département de l’Isère.

Mme Régnier demande si les architectes-conseils interviennent auprès des communes.

M. Giroud répond que la convention s’inscrit dans le cadre des permis de construire, des démolitions ou des DP. La convention couvre la prestation de dépôt de PC qui reste à l’appréciation du maire et à l’instruction du service ADS pour le compte des communes. Certaines communes souhaitent se faire accompagner. Si c’est par le CAUE, il s’agit d’une prestation indépendante et complémentaire. Parfois, il arrive que l’architecte-conseil participe à des commissions d’urbanisme. La position de la communauté de communes est de ne pas financer cette prestation pour éviter de la distorsion entre les communes.

Le président précise que les communes peuvent aussi adhérer au CAUE en leur titre de collectivités pour une mission de conseil. L’adhésion est modique, pas plus d’une centaine d’euros annuel.

Le conseil communautaire procède au renouvellement de la convention avec le CAUE à la majorité des membres présents ou représentés (73 voix pour)

5. à 7. Conventions et avenant d’études et de veille foncière entre la communauté de communes les Balcons du Dauphiné, l’Établissement Public foncier de l’Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et les communes de Porcieu-Amblagnieu, Montalieu-Vercieu et Saint-Chef

M. Giroud dresse le contexte : L’EPORA est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) qui a une mission de service public vis-à-vis des collectivités. L’EPIC reçoit un impôt local à travers les taxes. Son

Procès-verbal – Conseil communautaire du 19/11/2020 – Approuvé à l’unanimité le 17/12/2020 (71 voix)
périmètre étendu englobe l’Isère. Cet organisme a été créé pour s’occuper des friches industrielles et était chargé à l’origine de la dépollution et de la déconstruction pour remettre aux aménageurs des terrains propres à la reconstruction.

Cette mission est conservée et permet aux collectivités de pouvoir porter de façon temporaire à la place des communes des fonciers stratégiques pour leur aménagement. Le second intérêt de cet EPIC est la prise en charge d’une partie du coût de rénovation des fonciers. Dans cet EPIC participent la Caisse des dépôts, la Région et l’État. L’objectif est de remettre des terrains sur le marché à des prix compétitifs.

L’EPIC est intervenu sur les trois communes citées à travers des conventions d’une durée de 4 ans. Il assure une veille foncière et, avec l’accord de la communauté de communes, il peut préempter ou négocier de gré à gré des terrains pour réaliser un aménagement. Deux communes demandent le renouvellement des conventions arrivées à date butoir : Porcieu-Amblagnieu et Montalieu. La veille d’études a un coût et il est demandé une délibération de la communauté de communes. L’EPORA souhaite que la communauté ait une vision intercommunale de l’aménagement du territoire afin d’intervenir de manière cohérente. Même si la communauté de communes est signataire de la convention, elle n’a pas forcément de responsabilité financière. Il s’agit d’un droit de regard. Par exemple, l’EPORA intervient sur des restructurations lourdes comme les centres de Givors, Vienne, Valence, Romans.

- La délibération concerne donc la convention de renouvellement pour la commune de Porcieu. Concernant la répartition budgétaire de l’étude de faisabilité à hauteur de 35 000 euros, l’EPORA assume 80 % du coût, la commune 10 % et la communauté de communes 10 %.
- Pour Montalieu, la convention d’études s’élève à 30 000 euros, mais la communauté de communes n’est pas impliquée s’agissant d’une répartition 50/50 entre la commune et l’EPORA.
- Concernant Saint-Chef, il s’agit d’une nouvelle convention. La commune sollicite l’EPORA pour son centre ancien afin de le restructurer avec deux problématiques : des logements délabrés ou vacants à requalifier dans le secteur de l’abbatiale et une friche communale de 1,4 hectares et deux autres sites appartenant à l’EHPAD qui risquent d’être délaissés.

Le budget est de 50 000 euros avec une répartition 50 % pour la commune et 50 % pour l’EPORA. La communauté de communes présente cette délibération à titre de validation.

Le président fait remarquer que d’habitude la communauté de communes ne participe pas financièrement et demande des précisions sur ce point pour ce qui concerne le centre bourg de Porcieu-Amblagnieu et une participation de 10 %. Il demande également si la précédente convention était établie sur ces bases.

Mme Peju précise que la répartition est identique à ce qui avait été signé au départ. La première convention comprenait une convention d’études de 10 000 euros. En accord avec l’EPORA, il s’avère que ce montant était insuffisant. C’est pour cette raison que le budget est passé à 35 000 euros avec une répartition identique.

Le président prend acte et précise qu’il s’agit certainement d’un héritage du passé. Depuis, il n’y a plus de participation pour les études de la part de la communauté de communes. Mais le sujet pourra être réabordé ultérieurement.

- ***Le conseil communautaire accepte les avenants aux études et de veille foncière entre la communauté de communes et les communes de Porcieu-Amblagnieu, Montalieu-Vercieu et Saint-Chef à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour)***

8. Convention de mise à disposition et promesse de bail pour le projet de réalisation et d’exploitation d’une centrale photovoltaïque

M. Gehin expose que la société Kronos Solar a développé un projet de centrale solaire photovoltaïque sur la commune d’Arandon - Passins pour 22 hectares. La puissance de ce projet est de 12MWh ce qui équivaut à la

Procès-verbal – Conseil communautaire du 19/11/2020 – Approuvé à l’unanimité le 17/12/2020 (71 voix)
consommation annuelle de 3 000 ménages. La communauté de communes, lors du mandat précédent, avait pris deux délibérations afin de se rendre acquéreuse du foncier en attendant la révision du PLU et le dépôt du permis de construire. La société a obtenu cette année le permis de construire et a été lauréate d’un appel d’offres de la commission de régulation de l’énergie (CRE) avec un dépôt de garantie de 1 million d’euros qui permet la viabilité du projet.

Une société d’exploitation spécifique a été créée pour porter ce projet de 12 millions d’euros d’investissement programmé en 2021. Il est proposé à la communauté de communes une convention de mise à disposition de terrains pour la concrétisation du projet sur une durée maximale de deux ans, puis une promesse de bail emphytéotique d’une durée de 21 ans avec un loyer annuel de 2 500 euros par hectare. Soit 55 000 euros de recettes pour la communauté de communes qui percevra d’autre part la taxe IFR de 25 000 euros par an. De surcroît, l’achat du terrain est chiffré à 440 000 euros.

La convention initiale a été modifiée en accord avec le gérant de la société. La convention est ramenée à une durée de deux ans, un temps suffisant pour la mise en service de la centrale. Le second point modifié concerne le montant de l’indemnité qui serait due au cas où la communauté de communes se retirerait du projet. Une nouvelle clause stipule que la communauté de communes cédera les terrains à la société au prix d’achat. Enfin, il n’est plus question de mise en service industrielle, mais de date de signature effective du bail pour commencer à percevoir le loyer.

Le président précise que nous avons réalisé des modifications afin de sécuriser la communauté de communes. Le bénéfice net de l’opération est de 1,558 million d’euros, constitué par la location et la taxe IFR et de la CFE-CVAE pour un investissement d’achat de terrains de 484 000 euros.

M. Gilbert pense que la communauté de communes doit aller jusqu’au bout, mais il s’interroge pour l’avenir à propos de la transition énergétique et les appuis que pourrait apporter la communauté de communes sur d’autres projets photovoltaïques. Il y a parallèlement le souci de l’artificialisation des terres, et la question de geler 22 hectares qui ne sont pas aujourd’hui utilisables pour l’agriculture. Il souhaiterait qu’une réflexion en direction du déploiement de panneaux en toiture par exemple de bâtiments industriels, de supermarchés, de parkings pour ne pas obérer les terrains qui pourraient revenir à un usage agricole.

Le président précise que dans le cas qui nous concerne, il s’agit d’une ancienne carrière réhabilitée avec une productivité faible du sol. D’autre part la Chambre d’agriculture a été consultée sur ce projet. Plus généralement, c’est une discussion que l’on aura dans le cadre du PCAET. Elle est déjà en cours avec la CAPI et les Vals du Dauphiné sur les possibilités d’implantation et les modes de production de l’énergie. Toutes les communes sont confrontées à des demandes informelles et multiples, il conviendra d’avoir une réponse intercommunale sur ces demandes de terrains.

M. Morgue souhaite revenir sur le prix de l’hectare à 2 euros le mètre carré. Il se demande comment est-ce possible, alors que les agriculteurs sont limités par l’estimation de la SAFER pour vendre des terrains agricoles.

Le président précise que soit la communauté de communes se portait acquéreuse, soit la société Kronos Solar travaillait en direct avec les particuliers. On est sur une terre valorisée autrement et donc un peu plus chère que le prix du marché.

M. Morgue estime que l’on fait baisser les prix des terrains agricoles et là le prix est sans commune mesure ! Il se déclare outré qu’on puisse laisser faire des choses comme cela. Il faudra que la SAFER et la Chambre d’agriculture expliquent cela.

Le président apporte une dernière précision : Il y a eu une modification du zonage et de ce fait, il ne s’agit plus de terrain agricole et de ce fait, le prix ne s’appréhende plus de la même manière.

M. Pommet demande ce qu’il se passe après les 21 ans de bail.

M. Gehin répond que soit le bail est renouvelé, soit le projet est abandonné, auquel cas le démantèlement est à la charge de la société Kronos Solar.

M. Pommet regrette que la communauté de communes n’ait pas encore plus travaillé avec le TE 38 qui est au service des collectivités en Isère. Ils ont fait une filiale spécifique pour cela.

M. Thollon abonde à cette remarque et déclare qu’il convient d’être plus proactif que réactif, et donc de travailler avec l’ensemble des partenaires et des syndicats dont le TE 38 fait partie.

M. Moyne-Bressand demande si une réflexion est engagée sur d’autres projets que le photovoltaïque, par exemple la biomasse, ou d’autres systèmes soutenus par l’État. Il est important de prendre en compte la qualité de vie et aussi les diminutions de consommation à tous niveaux.

Le président précise que le sujet va être travaillé dans le cadre du Plan Climat Air Énergie territorial que nous allons travailler durant les 6 prochains mois avec pour objectif une validation début de l’été 2021.

- ***Le conseil communautaire accepte la convention de mise à disposition et promesse de bail avec la société Kronos Solar pour le projet de réalisation et d’exploitation d’une centrale photovoltaïque des membres présents ou représentés (72 voix pour, 1 voix contre).***

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L’EAU

9. Renouvellement de la convention de prestation de services entre les Balcons Du Dauphiné et la Communauté d’Agglomération Porte de l’Isère (CAPI) pour l’entretien des fonciers du syndicat des marais de Bourgoin-Jallieu

La délibération fait suite à la dissolution du syndicat des marais et d’une précédente convention signée avec la CAPI pour engager un entretien cohérent du foncier indépendamment des limites intercommunales. La convention a pour objet d’obtenir auprès de la CAPI la part qui est due. Un poste à mi-temps a été récupéré par les Balcons et il s’agit de mettre à disposition ce personnel pour l’entretien du foncier de la CAPI.

- ***Le conseil communautaire accepte le renouvellement de la convention de prestation de service entre les Balcons du Dauphiné et la CAPI à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour).***

10. Renouvellement de la convention tripartite entre le conseil départemental de l’Isère, la fédération de pêche de l’Isère et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour la gestion de l’activité pêche aux étangs de la Serre.

M. Granger expose le fait que la communauté de communes est propriétaire d’une partie des étangs de la Serre sur la commune d’Arandon-Passins et Courtenay. La convention, qui donne entièrement satisfaction, a pour but de travailler avec les fédérations de pêche pour encadrer l’activité de pêche et qu’elle soit la même sur les étangs.

- ***Le conseil communautaire accepte le renouvellement de la convention tripartite pour la gestion de l’activité de pêche aux étangs de la Serre à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix).***

11. Renouvellement de la « mutualisation de l’animation des captages prioritaires »

M. Granger expose le fait que certains captages sont classés prioritaires par l’État ce qui nécessite pour les gestionnaires la mise en place d’un programme d’actions de reconquête de la qualité de la ressource en eau. Il s’agit de renouveler la mutualisation ce qui équivaut à une cinquantaine de jours pour ce qui nous concerne. Déduction faite des subventions de l’Agence de l’eau qui sont conséquentes, cela représente 4 000 euros par an et pour 3 ans. Ces cinquante jours vont nous permettre de répondre à une exigence réglementaire pour la mise en place d’un programme d’actions et de mener une démarche de protection d’une ressource stratégique.

- ***Le conseil communautaire accepte le renouvellement de la mutualisation et de l’animation des captages prioritaires à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour).***

12. Convention de prestation de service avec le syndicat du gymnase intercommunal de Montalieu-Vercieu

M. Granger explique que la convention fait suite à la prise de compétence eau potable par les Balcons du Dauphiné. Auparavant, un poste administratif était partagé entre le syndicat et la gestion de la compétence AEP assainissement. La communauté de communes récupère la compétence et le poste à hauteur de 35 %. Cette convention a pour objet de payer la part due au syndicat intercommunal.

M. Thollon se demande quel est l’intérêt d’avoir un syndicat pour un gymnase. Il souhaiterait qu’une réflexion soit menée sur le sujet de ces structures qui génèrent des frais fixes et des frais de personnel. On fait des usines à gaz.

Le président explique que ce sujet est difficile à traiter compte tenu des disparités de gestion et de propriété sur le territoire. En effet certains sont gérés et pris en charge financièrement par le Conseil Départemental, s’autres par des groupements de communes. Mais, ce sujet pourra être réexaminé.

M. Granger conclut en précisant que nous avons aujourd’hui besoin de ces 35 % de poste au sein de la régie.

- ***Le conseil communautaire approuve la convention de prestation de service avec le syndicat du gymnase intercommunal de Montalieu à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour).***

SERVICES À LA POPULATION

13. Convention cadre à conclure avec les associations qui agissent en partenariat avec les Balcons du Dauphiné

Mme Chebbi expose qu’il s’agit de fixer un cadre de coopération sur différents champs de partenariat : mise à disposition de locaux, de matériel, de personnels, de prestations de services, de mutualisation de ressources, et utilisation de services communautaires ou communaux.

M. Moyne-Bressand demande s’il existe une convention avec l’association de restauration des remparts de Crémieux qui intervient également sur d’autres communes. Cette association a un rôle social fort et d’insertion. La signature d’une convention serait nécessaire.

Mme Chebbi répond qu’il n’y a pas de relation avec cette association, mais qu’une rencontre et une réflexion pourraient être programmées.

- ***Le conseil communautaire délibère sur la convention-cadre entre les associations et les Balcons du Dauphiné à l’unanimité des membres présents ou représentés (73 voix pour).***

14. Convention à conclure avec Osez

M. Grausi expose qu’il s’agit de faciliter l’emploi des personnes en difficulté à travers un groupement d’associations. Ces structures travaillent sur la recherche d’emplois et aussi sur les freins périphériques à cette recherche (social, logement, addiction). La subvention proposée est de 40 800 euros pour un an.

M. Belantan précise qu’il co-préside l’association Osez. Les demandeurs d’emploi de quatre intercommunautés sont accompagnés par la structure soit entre 750 et 800 salariés suivis par an. Le chiffre d’affaires s’élève à 6,2 millions d’euros sur le territoire dont 1,3 million d’euros pour les Balcons du Dauphiné. La communauté de communes représente 22 % de l’activité d’Osez groupe. On compte 350 personnes employées sur la communauté de communes. 85 % des 1,3 million d’euros sont reversés sous forme de salaires.

L’association Osez groupe fonctionne avec seulement 11 % de subvention, le reste provient des prestations. L’association ONF a été reprise cette année. L’association intervient auprès de beaucoup de collectivités. Je considère que ce type d’associations est indispensable sur le territoire y compris auprès des communes en matière de restauration scolaire ou au sein de services techniques. J’ajoute qu’une personne de Morestel et une

Procès-verbal – Conseil communautaire du 19/11/2020 – Approuvé à l’unanimité le 17/12/2020 (71 voix)
personne de Crémieu sont entrées au conseil d’administration.

M. Belantan ne participe pas au vote.

Mme Merle intervient pour préciser qu’elle souhaite faire un retour très positif concernant la commune de Frontonas. L’association est réactive, compétente, l’accompagnement et le suivi se réalisent dans une bonne collaboration. Une présentation du groupe sera réalisée ultérieurement au sein du conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve la convention avec Osez à la majorité des membres présents ou représentés (71 voix pour-1 contre).

15. Contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) - Territoire du Haut-Rhône Dauphinois

Mme Chebbi expose que le Département de l’Isère s’est engagé dans un plan pour la jeunesse déployant trois axes d’intervention : la promotion de la citoyenneté, les jeunes et le monde professionnel, l’observation de la jeunesse iséroise. Le Département sollicite la communauté de communes pour intégrer le réseau qui a déjà signé ce contrat. Les Balcons du Dauphiné participent déjà aux conférences territoriales de solidarité et vont prochainement élaborer en partenariat avec la CAF, la convention territoriale globale (CTG) qui va concerner notamment la petite enfance et l’enfance. Cette convention fera suite à un diagnostic du territoire sur des sujets tels que la parentalité, la petite enfance, l’emploi, etc.

La communauté de communes souhaite encourager les initiatives en direction des jeunes. Ce contrat avec le Département s’inscrit dans une continuité avec les actions menées notamment auprès de la Mission Locale.

Le président précise qu’il s’agit d’un sujet multi partenarial et ce contrat permettra de passer de l’intention aux actions concrètes. Il est important d’être présents sur ce sujet aux côtés du Département. Nous sommes l’un des derniers territoires à ne pas s’en être doté.

Mme Chieze ajoute que lors du dernier mandat, la communauté de communes a abandonné la compétence jeunesse, et aujourd’hui une partie du territoire ne dispose plus d’actions en faveur des jeunes, ce qui est dramatique. Elle demande si la réintégration de cette compétence, certes optionnelle, sera étudiée.

Mme Chebbi répond que l’idée de ce contrat n’est pas de revenir sur cette compétence pour l’instant. Cependant, nous sommes conscients qu’il faut agir auprès de la jeunesse. Cette proposition du Département va nous permettre de compléter ce que nous faisons déjà sur ce territoire et l’étendre aux secteurs dépourvus. La convention territoriale globale confortera cette démarche.

M. Bonnard donne son point de vue en expliquant qu’il revient aux communes de mettre en œuvre la compétence jeunesse. Il se déclare assez gêné de voir à l’ordre du jour ce contrat alors que nous n’avons plus la compétence. Il attend le diagnostic de la CTG qui fera un état des lieux. De ce fait, il a l’impression que l’on met la charrue avant les bœufs. Comment peut-on délibérer dans ces conditions ? Il aurait fallu débattre avant de prendre une position sur cette convention. En dernier ressort, Mr Bonnard précise qu’il est très mal à l’aise avec ce sujet en tant que conseiller départemental et que de ce fait il ne prendra pas part au vote.

Mme Pourtier rappelle que la compétence jeunesse n’apparaissait pas comme telle lors du mandat précédent, mais des actions transversales étaient portées pour l’enfance et la jeunesse. Ces actions avaient pour cible la jeunesse de l’ensemble du territoire.

Mme Merle précise qu’il y a la convention territoriale globale et ensuite le contrat territorial pour la jeunesse. On s’est aperçu que chaque structure travaille sur des diagnostics dans son coin, d’où le besoin de partager l’information avec les acteurs afin d’apporter les bonnes réponses. Interviendra ensuite la conférence territoriale des solidarités qu’elle préside, au sein de laquelle il y aura des actions qui pourront être financées en partie. Des projets portés par des acteurs signataires seront également financés. L’élément déclencheur est la disparition du contrat enfance-jeunesse qui laisse place à la convention territoriale globale. Il y a un volet un peu plus précis dans le CTJ qui intervient. Nous avons besoin d’aller tous dans le même sens en faveur de notre jeunesse.

Le président ajoute que le Département a toute sa place dans cette affaire pour rationaliser l’action publique et trouver des solutions. Cela nécessite de ne pas regarder ailleurs. Nous devons être capables de nous occuper de notre jeunesse. Il y a de multiples partenaires (CAF, Pôle emploi, MLNI...) donc on ne doit pas uniquement regarder l’aspect financier. Cette convention va permettre de faire un véritable état des lieux. Après on déclinera les actions.

M. Bonnard intervient pour déclarer qu’il y a plusieurs communes qui adhèrent à des structures de proximité, des MJC. Des efforts notamment financiers sont fait au niveau du monde associatif. Pourquoi dire que l’on ne s’occupe pas de la jeunesse ?

Mme Chebbi répond qu’en effet certaines communes ont les moyens de faire mais que la plupart des communes ne sont pas dotées de moyens, d’énergie, de volonté. Il ne s’agit pas seulement de finances mais bien d’interagir. Lorsqu’on parle d’action, c’est être conscient de ce qui se passe sur notre territoire. L’idée est donc d’étoffer nos actions en nous adossant au Département.

M. Sbaffe ajoute qu’il y a des communes qui ont repris la délégation enfance et jeunesse et qui travaillent par l’intermédiaire des centres sociaux. Pour autant, l’accompagnement de la communauté de commune serait bienvenu. Il serait judicieux de recréer le lien entre les communes qui n’ont pas suffisamment de surface financière pour engager des actions importantes. Recréer cette mutualisation semblerait utile avec l’appui de la communauté de communes.

Le conseil communautaire accepte le contrat territorial pour la jeunesse du territoire du Haut-Dauphiné à l’unanimité des membres présents ou représentés (72 voix pour).

INFORMATIONS

- Report du délai pour ce qui concerne le transfert de droit de la compétence PLU :

Le président rappelle que les communes ont reçu un mail concernant le transfert automatique de la compétence PLU, qui est reporté au 1^{er} juillet 2021, au regard de la loi du 14 novembre 2020. Cela laisse le temps de travailler le sujet en profondeur dans le cadre du bureau pour faire des propositions. Les questions concernent le financement, la gouvernance ou le droit de préemption vont être travaillées. Nous ferons une conférence des maires au printemps. Les communes auront trois mois pour délibérer (avril, mai, juin) pour activer ou non la minorité de blocage, ou voter pour.

- Processus décisionnel :

Le président déclare que la question du processus décisionnel a été travaillée par le bureau. C’est un engagement de l’exécutif. Il a pour vocation d’impliquer plus fortement les communes. Les comités de travail thématiques vont être créés afin de faire participer les élus du territoire. Ils auront pour objectif de travailler les sujets en faisant des propositions. Nous allons amener des propositions par la composition de comités de travail. Je compte sur la mobilisation des communes pour impliquer et inciter chaque élu communal à participer aux comités de travail thématiques qui seront portées par les vice-présidents en charge. Les comités de travail seront proposés prochainement. Dans le schéma proposé, une commission transversale sera dédiée à l’étude des propositions. Toutes les communes seront représentées dans la commission. Elle aura un fonctionnement en 4 collèges qui auront pour vocation de regarder les propositions des comités de travail sous le prisme qui leur aura été confié. La commission sera composée des collèges « transitions », « services publics », « ressources » et « développement territorial durable ». Une fois les recommandations faites par la commission, le bureau aura un rôle d’arbitrage de ces dernières, avant présentation au conseil communautaire pour décision finale.

Le bureau aura, par ailleurs, pour fonction de gérer les affaires courantes et nous allons travailler notamment aux délégations du conseil au bureau. L’objectif est que le conseil communautaire reprenne sa place de décision et aussi de débat sur des sujets structurants. On pourra faire machine arrière si cela ne fonctionne pas. Mais, je crois à la transversalité et ce fonctionnement innovant a pour but de reconnecter les élus municipaux avec la communauté de communes.

M. Thollon pense qu’il faut à un moment être informé de ce qu’il se passe. Il ne faut pas arriver en conseil communautaire en se laissant porter. On ne peut pas être partout dans les petites communes, car on n’a pas beaucoup d’élus.

Le président est complètement d’accord avec lui et répond toutefois que l’idée n’est pas que toutes les communes aient un représentant dans l’ensemble des comités. On va rassembler les compétences et les appétences. Très concrètement, on souhaite développer un intranet communautaire permettant d’aller chercher toutes les informations comme les comptes rendus de bureau et ceux des comités de travail. Il faudra aller chercher cette information.

M. Teruel demande s’il sera possible de trouver les anciennes délibérations à travers un sommaire ou par thématique.

Le président répond que les documents des anciens conseils communautaires sont déjà présents sur le site, mais il faut les ouvrir un à un. Je ne m’engagerais pas sur la classification par thèmes dans l’immédiat car la charge de travail est importante pour les services qui sont aujourd’hui sous dotés en personnel. Nous sommes encore dans une période de structuration. Toutefois, nous prenons bonne note de cette demande et vous proposerons une solution à venir.

Mme Merle intervient pour demander si plusieurs communes sont concernées par l’incompatibilité des PLU avec le SCoT. Le Préfet a adressé un courrier qui rappelle le délai puisqu’on a trois ans pour mettre en compatibilité et il y a déjà une année particulière qui vient de s’écouler. Y a-t-il une réflexion de la communauté de communes de façon à obtenir un délai supplémentaire ? Les documents envoyés aux communes par le Symbord sont détaillés. Elle tient à féliciter la structure pour ce travail. Il y a peut-être la possibilité de faire un groupement de commandes ou une mutualisation du bureau d’études en termes de coût, car en cas d’incompatibilité cela amène une révision de PLU. Il peut y avoir peut-être une réflexion commune.

Le président répond que ce sujet a été abordé largement en conférence des maires. Il y a eu un compte rendu pour dire qu’il faut se laisser la possibilité de prendre cette compétence soit avant les mises en révisions, soit après. Dans l’intervalle, si toutes les communes ont ouvert une révision et recruté un bureau d’études, il est impossible que la communauté de communes finisse le travail de manière éparse. Il est urgent d’attendre. La sous-préfète a été informé de notre démarche et une réunion va être organisée avec les services « planification » de l’État sur le sujet. Le SCoT a été approuvé en octobre 2019, et 2020 a été éprouvante et difficile pour tout le monde, sous couvert d’un renouvellement important des élus. Un moratoire de 6 mois va être demandé afin de prendre le temps de la réflexion et de la proposition pour ce qui concerne la compétence PLU. Quoiqu’il en soit, il est illusoire de penser que dans deux ans les mises en compatibilité seront achevées. Ce sera une décision collective de la part des communes de savoir si elles souhaitent transférer la compétence à l’intercommunalité.

M. Blanc précise que l’on parle de 27 communes qui doivent réviser leur PLU. Chaque commune doit se mettre en compatibilité. Nous avons trois ans pour le faire. Mais, il faut être logique par rapport au contexte. En tant que Balcons du Dauphiné, on se donne quelques mois pour discuter de cette prise de compétence. Il est important de se donner du temps, surtout pour les nouveaux élus qui doivent appréhender leurs documents d’urbanisme, ce qui est complexe.

- Diffusion du nouveau magazine des Balcons du Dauphiné :

Le président annonce la sortie d’un nouveau magazine *Vivre aux Balcons* qui sera distribué dans les 38 000 boîtes aux lettres du territoire et qui vous sera remis avant de partir.

– QUESTIONS DIVERSES

M. Moyne-Bressand demande si la communauté de communes a réfléchi à la question du plan de relance sur certaines agglomérations.

Le président demande s’il parle du projet « Petites villes de demain » et répond que ce dernier concerne les bourgs-centres tels qu’ils sont qualifiés dans le SCOT. La communauté de commune a recueilli les projets de chacun d’entre eux afin de proposer une candidature commune pour ces six bourgs-centres. La

Procès-verbal – Conseil communautaire du 19/11/2020 – Approuvé à l’unanimité le 17/12/2020 (71 voix)
communauté de communes soutient ces dossiers. Il appartient au Préfet, en fonction des critères définis, de se prononcer sur la pertinence de tout ou partie de ces projets.

M. Belantan intervient au sujet du frelon asiatique. Une association, Biodiversité Nature en Val d’Huert, rencontre les communes et demande si la communauté de communes pourrait adhérer à l’association pour que les communes puissent bénéficier de ses services.

M. Morel répond que la commune de Montalieu a évoqué le sujet, car elle est touchée comme d’autres. Le sujet va être travaillé car il faut éradiquer ce problème.

- Prochaines conférences des Maires :

Le président déclare que lors de la conférence des maires du 26 novembre, qui aura lieu en visioconférence, sera évoqué le sujet du PCAET avec l’intervention du bureau d’études Mosaïque.

La conférence des maires suivante aura lieu le 10 décembre sur la question des mobilités. En effet, la loi LOM laisse la possibilité aux communautés de communes de se doter de la compétence locale mobilité.

Enfin, le prochain conseil communautaire du 17 décembre aura lieu en présentiel et/ou en visioconférence, au regard du contexte sanitaire.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30